

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
Compte-Rendu du Conseil Municipal du vendredi 10 avril à 18h30 dans la Salle du Conseil
Sur convocation en date du 31 mars 2026

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, François ROCHE, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER,
Messieurs Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Daniel ARROYO BISHOP.

Absents : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMES, Jean-Noël FLEGEO.

Secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

Ordre du Jour

- 1) Délibération : Adhésion à la convention de participation SANTE – Modification de la participation financière de la Commune
- 2) Délibération : Remboursement des heures effectuées par les agents de la Commune au profit du SIVOS
- 3) Délibération : Remboursement des frais de fonctionnement du SIVOS au profit de la Commune
- 4) Délibération : Désignation des représentants auprès du Syndicat de la Voirie
- 5) Délibération : Désignation du délégué CNAS
- 6) Délibération : Désignation des représentants auprès du SDEER
- 7) Délibération : Désignation des représentants auprès de EAU 17
- 8) Délibération : Désignation des représentants auprès du SYMBA
- 9) Délibération : Désignation des représentants auprès de SOLURIS
- 10) Délibération : Désaffectation des anciens bâtiments de l'école et Maison du Parc (destination des bâtiments)
- 11) Délibération : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police 2026 – Route de Maison Neuve
- 12) Délibération : Demande subvention auprès du Département au titre des amendes de police – Cheminement doux – TOTEM -
- 13) Délibération : Choix des entreprises – Travaux MAM
- 14) Délibération : Demande de subventions – Création MAM – Département - CAF
- 15) Délibération : Lancement Consultation : Occupation Domaine Public Bord de Charente
- 16) Délibération : Numérotage Route des Maçons
- 17) Délibération : Création des commissions de la Commune

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Il est fait appel à un conseiller pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. M. Jean-Gabriel LANGLOIS est nommé secrétaire de séance.

1) **Délibération : Adhésion à la convention SANTE – Régularisation participation financière commune**

AR Prefecture 017-211704366-20260410-2026_07-AR Reçu le 14/04/2026  TAILLEBOURG CHARENTE-MARITIME NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 31-03-2026 DEL 2026-07	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10-04-2026 L'an deux mille vingt-six, le dix avril, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, François ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMES, Jean-Noël FLEGEO A été nommé comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS OBJET : Adhésion à la convention de participation proposée par le CDG 17 en matière de protection sociale pour le risque SANTE Vu le code général des collectivités territoriales ; Vu le code général de la fonction publique ; Vu le code des assurances ; Vue les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ; Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ; Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ; Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ; Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2025-07/n°04 du 8 juillet 2025 attribuant la convention de participation à MNT/RELYENS ; Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance signée entre le CDG17 et MNT/RELYENS ; Vu l'avis de principe du comité social territorial du 25 septembre 2025 ; Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 décembre 2025 ; Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération du 06 mars 2025 le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation, à adhésion facultative, en matière de protection sociale complémentaire pour le risque santé. A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) / RELYENS. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de
--	--

AR Prefecture 017-211704366-20260410-2026_07-AR Reçu le 14/04/2026	La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée maximale de 6 ans (jusqu'au 31/12/2031), prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général. Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation en santé soumise par le CDG17. Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les élus avaient validé un montant de participation à 30 euros et que le Comité Social Territorial a rendu un avis favorable à l'unanimité le 12 décembre 2025 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE - D'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance souscrit par le CDG17 auprès du groupement MNT/RELYENS, pour le risque santé, à effet du 1^{er} janvier 2026 ; - D'accorder exclusivement une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité ayant adhéré au contrat attaché à ladite convention de participation portant sur le risque santé ; - De fixer le niveau de participation mensuelle brute, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit : 30€ par agent et par mois depuis le 1^{er} janvier 2026 ; - De régulariser le montant de la participation financière à compter du 1^{er} janvier 2026 ; - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution ; - D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires. Vote du Conseil : TOUS POUR Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS  Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER  La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de
--	---

2) Délibération : Remboursement des heures effectuées par les agents de la Commune au profit du SIVOS

AR Prefecture
017-211704366-20260410-2026_08-DE
Reçu le 14/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-08

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Montant Remboursement des heures effectuées par les agents de la Commune au profit du SIVOS François Rabelais

Monsieur le Maire expose :

Pour l'exercice 2026, le calcul de « participation à la dépense » pour les heures effectuées en 2025 à l'attention du SIVOS (sur données factuelles) :

Nombre d'heures d'agents mis à la disposition du SIVOS

Détail du nombre d'heures des deux agents administratifs (délit SIVOS 2021-14) réajusté des coûts horaires réels (salaires nets + charges patronales/ temps de travail annuel) :

- Agent 1 : 420 h à 26,04 € = 10 936,80 € Augmentation du nombre d'heures suite à la construction du groupe scolaire et au départ de l'agent d'accueil
- Agent 2 : 88 h à 17,66 € = 1 554,08 €

Détail du nombre d'heures des deux agents techniques (délit SIVOS 2021-14) réajusté des coûts horaires réels (salaires nets + charges patronales/ temps de travail annuel) :

- Agent 3 : 72 h à 23,05 € = 1 659,60 €
- Agent 4 : 72 h à 15,10 € = 1 087,20 €

Total (agents administratifs et techniques) : 15 237,68 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des heures effectuées en 2025 par les agents de la Commune de Taillebourg pour un montant total de 15 237,68 euros.

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

3) Délibération : Remboursement des frais de fonctionnement du SIVOS au profit de la Commune

AR Prefecture
017-211704366-20260410-2026_09-DE
Reçu le 14/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-09

OBJET : Montant Remboursement des frais de fonctionnement du SIVOS François Rabelais au profit de la Commune (Maison du Parc - Ecole maternelle et primaire)

Monsieur le Maire expose :

1) Dépenses en électricité des bâtiments mis à la disposition du SIVOS

La consommation d'électricité du SIVOS François Rabelais correspond à la surface des bâtiments qui lui sont dédiés. Cette consommation doit être minorée de la surface « étage » de la Maison du Parc ainsi que de la surface « salles voutées » couvertes par le même poste de distribution électrique.

Surface totale couverte par le poste de distribution de la maison du Parc :

Maison du Parc

Bâtiment « années 50 » : 55+55+55+40+12	217
Bâtiment « maternelle » : 11+2+3.5+9.5+1.5+12+6+9+11+15+132	212.5
Bâtiment « Maison du Parc » RdC : 41+27+1+4.5+3.5+18+15.5+22.5+30.5+52+4+7	226.5
Entresol « Chauffage »	2.5
Etage « salle enseignantes »	18
Entresol « Assos » + escalier double : 13.5+15+12	40.5
Etage « Assos » : 15+16+6+2+2+14+10.5+14+12+5.5+17.5	114.5
Salles voutées	
P'tit musée	30
Salles voutées	90
Surface totale	951.50 m²
Surface utilisée par le SIVOS	678.50 m²
Surface utilisée par la Municipalité de Taillebourg	275.00 m²

2) Dépenses d'eau potable des bâtiments mis à la disposition du SIVOS

2 alimentations en eau sont actuellement en service pour ces bâtiments et ne concernent que la consommation SIVOS (pas de consommation dans la partie étage de la « Maison du parc », ni dans les salles voutées).

- point de distribution SIVOS groupe Scolaire « pelouse à côté du puits » : 260 m3
- point de distribution Allée du Château « coin du mur » : 206 m3

466 m3 x 5,98 € = 2 786,68 €

Total B (dépenses en eau potable) 2 786,68 € pour 2025

Prorata au 10/12ème 2 322,23 €

Total des dépenses A+B 5 346,09 €

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des frais de fonctionnement du SIVOS François Rabelais pour l'année 2026 pour un montant total de 5 346,09 euros.

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

AR Prefecture
017-211704366-20260410-2026_09-DE
Reçu le 14/04/2026

Montant total Année 2025 5 109,32 €

Calcul au prorata 10/12ème et superficie 3 023,86 €
Le montant total dû est donc de : 3 023,86 euros

Total A (dépenses en électricité) 3 023,86 €

2) Dépenses d'eau potable des bâtiments mis à la disposition du SIVOS

2 alimentations en eau sont actuellement en service pour ces bâtiments et ne concernent que la consommation SIVOS (pas de consommation dans la partie étage de la « Maison du parc », ni dans les salles voutées).

- point de distribution SIVOS groupe Scolaire « pelouse à côté du puits » : 260 m3
- point de distribution Allée du Château « coin du mur » : 206 m3

466 m3 x 5,98 € = 2 786,68 €

Total B (dépenses en eau potable) 2 786,68 € pour 2025

Prorata au 10/12ème 2 322,23 €

Total des dépenses A+B 5 346,09 €

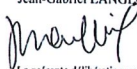
Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement des frais de fonctionnement du SIVOS François Rabelais pour l'année 2026 pour un montant total de 5 346,09 euros.

Vote du Conseil : TOUS POUR

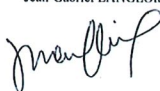
Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

4) Délibération : Désignation des représentants au Syndicat de Voirie

AR Prefecture		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG	
017-211704366-20260410-2026_10-DE Reçu le 14/04/2026		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
			
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : /		Séance du 10-04-2026	
Date de convocation : 31-03-2026		L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER	
DEL 2026-10		Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP	
		Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO	
		A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS	
OBJET : Désignation des Représentants de la Commune auprès du Syndicat Départemental de la Voirie			
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5721-1, Vu l'arrêté préfectoral du 6 septembre 2021 portant modification des statuts du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, Considérant que les conseils municipaux nouvellement installés des communes de moins de 15 000 habitants membres du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, désignent les représentants qui siégeront au collège électoral cantonal pour élire les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime, Considérant que de par sa population inférieure à 2 500 habitants, la commune de Taillebourg doit désigner 1 électeur, Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : - Membre titulaire Pierre TEXIER - Membres suppléants Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VALIDENT les membres désignés en qualité de représentants au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime. Vote du Conseil : TOUS POUR Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS   La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

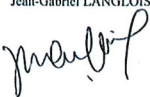
5) Délibération : Désignation du délégué CNAS

AR Prefecture		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG	
017-211704366-20260410-2026_11-DE Reçu le 14/04/2026		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
			
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : /		Séance du 10-04-2026	
Date de convocation : 31-03-2026		L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER	
DEL 2026-11		Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP	
		Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO	
		A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS	
OBJET : Désignation des Représentants de la Commune auprès du CNAS			
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale. Chaque commune doit désigner un délégué élu et un délégué agent. Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : - Délégué élu : Angélique CHARRON - Délégué agent : Katia ROUET Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VALIDENT les membres désignés en qualité de représentants au Comité Nationale d'Action Sociale Vote du Conseil : TOUS POUR Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS   La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

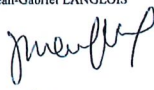
6) Délibération : Désignation des représentants auprès du SDEER

AR Prefecture 017-211704366-20260410-2026_12-DE Reçu le 14/04/2026		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG	
		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : /		Séance du 10-04-2026 L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS	
Date de convocation : 31-03-2026			
DEL 2026-12			
OBJET : Désignation des Représentants de la Commune auprès du SDEER			
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère au Syndicat Départemental d'Electrification et Equipement Rural de la Charente Maritime. Chaque commune doit désigner un représentant. Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : - Délégué titulaire : Pierre TEXIER - Délégué suppléant : Jean-Gabriel LANGLOIS Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VALIDENT les membres désignés en qualité de représentants au SDEER.			
Vote du Conseil : TOUS POUR		Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER	
Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS 			
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

7) Délibération : Désignation auprès de EAU 17

AR Prefecture 017-211704366-20260410-2026_13-DE Reçu le 14/04/2026		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG	
		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : /		Séance du 10-04-2026 L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO A été nommée comme secrétaire de séance :	
Date de convocation : 31-03-2026			
DEL 2026-13			
OBJET : Désignation des Représentants de la Commune auprès de EAU 17			
Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune adhère à EAU17. Chaque commune doit désigner un représentant. Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : - Délégué titulaire : Pierre TEXIER - Délégué suppléant : Gaëlle OLIVIER Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VALIDENT les membres désignés en qualité de représentants au SDEER.			
Vote du Conseil : TOUS POUR		Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER	
Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS 			
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.			

8) Délibération : Désignation des représentants auprès du SYMBA

AR Prefecture 017-211704366-20260410-2026_14_2-DE Reçu le 04/05/2026		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
		Séance du 10-04-2026 L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 31-03-2026 DEL 2026-14	OBJET : Désignation des Représentants de la Commune auprès du SYMBA Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune participe régulièrement aux réunions du SYMBA, syndicat de gestion du fleuve Charente. Chaque commune doit désigner un représentant. Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : - Délégué titulaire : Jean-Emmanuel GARCIA - Délégués suppléants : Gaëlle OLIVIER et Fabrice GUILLOT Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VALIDENT les membres désignés en qualité de représentants au SYMBA.	
Vote du Conseil : TOUS POUR Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS 	Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER 	
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.		

9) Délibération : Désignation des représentants auprès de SOLURIS

AR Prefecture 017-211704366-20260410-2026_15-DE Reçu le 14/04/2026		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
		Séance du 10-04-2026 L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS
NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 15 Présents : 11 Absents : 4 Nombre de suffrages exprimés : 13 Pour : 13 Contre : / Abstention : / Date de convocation : 31-03-2026 DEL 2026-15	OBJET : Désignation des Représentants de la Commune auprès de SOLURIS Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la commune est membre du Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, SOLURIS. Chaque commune doit désigner un représentant. Monsieur le Maire fait appel à candidature et propose de désigner : - Délégué titulaire : Jean-Emmanuel GARCIA - Délégué suppléant : Philippe GANTHY Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal VALIDENT les membres désignés en qualité de délégués auprès de SOLURIS.	
Vote du Conseil : TOUS POUR Le secrétaire de séance Jean-Gabriel LANGLOIS 	Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à Taillebourg Le Maire, Pierre TEXIER 	
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.		

10) Délibération : Désaffectation des anciens bâtiments de l'école et Maison du Parc

AR Prefecture	
017-211704366-20260410-2026_16-DE Reçu le 14/04/2026	



TAILLEBOURG
Cité inscrite au Patrimoine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaients présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, François ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Désaffectation des anciens bâtiments de l'école et Maison du Parc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu la construction du nouveau Groupe Scolaire SIVOS François Rabelais,
Considérant que les biens communaux sis sur les parcelles D544 et D264 étaient affectés à l'usage d'Ecole,
Considérant la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 25 février 2026 relative au Permis de Construire PC01743621V0001, modifié par arrêté PC1723621V0001M01,
Considérant l'avis favorable de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Charente-Maritime en date du 13 mars 2026 annexé à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Constate la désaffectation des biens ECOLE,
- Décide du déclassement de ce bien du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

Le présent délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture	
017-211704366-20260410-2026_16-DE Reçu le 14/04/2026	



ACADEMIE DE POITIERS
Liberté
Egalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'Education nationale de Charente-Maritime

Direction des services départementaux de l'Education nationale de Charente-Maritime

La Rochelle, le 13 mars 2026

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de l'Education nationale de Charente-Maritime

à
Monsieur le maire
2 place du marché
17350 Taillebourg

Objet : Demande avis changement d'affectation anciens locaux école François Rabelais

Monsieur le maire,

Je fais suite à votre courrier du 3 mars 2026 et vous confirme qu'il n'existe aucun obstacle à la désaffectation des locaux anciennement dédiés à l'école primaire située Parc du Château – 17350 Taillebourg.

La mise à jour administrative concernant le nouveau groupe scolaire François Rabelais situé au 16 route de la Maison Neuve – 17350 Taillebourg est effective. Le numéro UAI de l'école est inchangé : 0170233L.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour le recteur, et par délégation,

Mahdi TAMENE

Copie à IEN de circonscription

11) Délibération : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police 2026 – Route de Maison Neuve

AR Prefecture	
017-211704366-20260410-2026_17-DE Reçu le 14/04/2026	



TAILLEBOURG
Cité inscrite au Patrimoine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaients présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, François ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Demande de Subvention auprès du Département – Amendes de Police 2026

Suite à la convention de suivi et de réalisation des travaux Route de Maison Neuve validée en séance du conseil municipal du 17 juillet 2025, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils l'autorisent à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant la phase 2 des travaux.

La demande de subvention peut être demandée au titre des Amendes de Police, Aménagement doux sécurisé.

Le coût financier pour la 2^{ème} phase est de 101 715,64 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

Le présent délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

12) Délibération : Demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police – Cheminement doux – Totem-Place du Marché

AR Prefecture	
017-211704366-20260410-2026_18-DE	Reçu le 14/04/2026



TAILLEBOURG
Cité d'Aménagement et de Développement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-18

OBJET : Demande de Subvention auprès du Département – Amendes de Police 2026 – Cheminement Doux

Considérant les travaux qui vont être réalisés Place du Marché dans le cadre de l'aménagement du Totem et de la création d'un cheminement doux en direction du Parc du Château, Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin qu'ils l'autorisent à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

La demande de subvention peut être demandée au titre des Amendes de Police, Aménagement doux sécurisé.

Le coût financier est de 15 628,60 euros.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorisent Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote du Conseil : TOUS POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

13) Délibération : Choix des entreprises – Travaux MAM

AR Prefecture	
017-211704366-20260410-2026_19-DE	Reçu le 14/04/2026



TAILLEBOURG
Cité d'Aménagement et de Développement

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-19

OBJET : Choix des entreprises – Travaux MAM

Considérant les travaux qui vont être réalisés dans les anciens locaux de l'école maternelle au profit de la création de la MAM, la Commune a sollicité des entreprises pour la réalisation de ces dits travaux.

La SAS Groux Anthony, El Cheminate, Eric MARIE, GL Plaquette et Platre et Staff Pasdeloup ont fait parvenir des devis à la Mairie.

Considérant qu'Eric MARIE a candidaté, Sylvie ALBERT, ayant le pouvoir de Brigitte MARIE, indique qu'elle ne votera pas au nom de Mme MARIE.

Monsieur le Maire fait lecture des devis des entreprises :

SAS Groux Anthony : Travaux de plomberie – Montant 6 798,52 euros TTC
El Cheminate : Travaux de menuiserie – Montant 1 620 euros TTC
Eric MARIE : Travaux électricité – Montant 1 056 euros TTC
GL Plaquette : Travaux d'aménagement intérieur/cloisons – Montant 4 128 euros TTC
Plâtre et Staff Pasdeloup : Travaux d'aménagement intérieur/cloisons – Montant 5 041 euros TTC

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Valident les devis de :
SAS Groux Anthony pour un montant de 6 798,52 euros TTC
El Cheminate pour un montant de 1 620 euros TTC
Eric MARIE pour un montant de 1 056 euros TTC
GL Plaquette pour un montant de 4 128 euros TTC

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture	
017-211704366-20260410-2026_19-DE	Reçu le 14/04/2026

- indiquent que les entreprises peuvent prétendre à un acompte sur demande et présentation d'une facture,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote du Conseil : TOUS POUR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

14) Délibération : Demande de subventions – Création MAM – Département – CAF

AR Prefecture
017-211704366-20260410-2026_20-DE
Reçu le 14/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 11
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-20

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Demande de Subvention auprès du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales – Création de la MAM

Considérant la délibération DEL 2026-19 approuvant le choix des entreprises et le montant des devis concernant les travaux nécessaires à la réalisation de la MAM, Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin de poursuivre les démarches entamées.

Le montant des travaux est estimé à 13 602,52 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Autorisent Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Caisse d'Allocations Familiales
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

15) Délibération : Consultation Occupation Domaine Public Bord de Charente

AR Prefecture
017-211704366-20260410-2026_21-DE
Reçu le 14/04/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-21

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Lancement consultation : Occupation Domaine Public Bord de Charente

Considérant la dénonciation de la convention liant la Commune à la Guinguette de Maya en date du 24 février 2026, la Commune souhaite lancer une consultation en vue d'établir une convention d'occupation du domaine public pour le bord de Charente à compter du 1^{er} mai 2026.

Monsieur le Maire propose de diffuser l'information via panneau pocket et le site internet de la Commune.

Avis de consultation dans le cadre d'une occupation temporaire du domaine public à destination d'une activité de « petite restauration » type Food-Truck et/ou aménagement démontable

La municipalité, en conseil du 10 Avril 2026, a délibéré sur un appel d'offre d'occupation temporaire du domaine public à destination d'une activité de « petite restauration » type Food-Truck et/ou aménagement démontable sur un emplacement du bord de Charente (ci-après convention détaillée).

Prérequis : déclaration d'activité depuis au moins 3 ans (extrait Kbis), carte de commerçant ambulant.

Durée de l'occupation : début Mai à mi-Octobre 2026

Tarif : 1500 € pour la durée de l'occupation.

Païement de l'occupation et des charges (eau + électricité) : tous les deux mois

Candidature avant le mercredi 29 Avril à 12 h.

Réponse de la Municipalité (par mail-SMS) le Mercredi 29 avril à 18h30.

Questions, dossiers de candidature (uniquement par mail) à : contact@taillebourg17.fr

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

AR Prefecture
017-211704366-20260410-2026_21-DE
Reçu le 14/04/2026

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident les modalités de constitution des dossiers relatifs à la convention d'occupation du domaine public en bord de Charente,
- Valident les conditions relatives à la publication de la consultation
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance
Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER



DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

NOMBRE DE
MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 13
Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-22

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Numérotation Route des Maçons

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places.

Le numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT.

Considérant la demande de M. et Mme Mathieu en date du 05 décembre 2025 sollicitant la validation définitive de leur adresse Route des Maçons, Monsieur le Maire propose de modifier la numérotation de la parcelle C2020 appartenant à M. et Mme Mathieu.

Nouvelle numérotation de la parcelle C 2020 : 22 Quater Route des Maçons

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

- Valident la nouvelle numérotation de la parcelle C 2020,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance

Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.



DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE TAILLEBOURG

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10-04-2026

NOMBRE DE
MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 13
Pour : 13
Contre : /
Abstention : /

Date de convocation :
31-03-2026

DEL 2026-23

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre TEXIER

Etaient présents : Pierre TEXIER, Jean-Emmanuel GARCIA, Jean-Gabriel LANGLOIS, Sylvie ALBERT, Fabrice GUILLOT, Françoise ROCHE, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Philippe GANTHY, Catherine SARRAZIN, Gaëlle OLIVIER, Daniel ARROYO BISHOP

Absents excusés : Angélique CHARRON a donné pouvoir à Pierre TEXIER, Brigitte MARIE a donné pouvoir à Sylvie ALBERT, Michèle DHELLEMMES, Jean-Noël FLEGEO

A été nommée comme secrétaire de séance : Jean-Gabriel LANGLOIS

OBJET : Installations des Commissions

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'installer les différents membres des commissions.

Monsieur Texier, en tant que Maire, est Président de Droit de chacune de ces commissions. Après avoir exposé aux membres du Conseil Municipal le nombre de commissions et leurs modalités de fonctionnement, Monsieur le Maire procède à l'installation des commissions et fait appel aux conseillers municipaux.

Commission

Commission Budget (non ouverte à l'extérieur)

Président : M. Texier Vice-Président : M. Langlois
Elus : Mme Charron, M. Garcia, M. Guillot

Commission du Personnel Communal (non ouverte à l'extérieur)

Président : M. Texier Vice-Président : Mme Charron
Elus : Mme Albert, Mme Roché

Commission Appel d'Offre (non ouverte à l'extérieur)

Président : M. Texier Vice-Président : M. Langlois
Elus : Mme Roché

Commission du Patrimoine

Président : M. Texier Vice-Président : M. Arroyo-Bishop
Elus : Mme Sarrazin

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Compétences extérieures à titre facultatif : Mme Arroyo-Bishop, Mme Parfait, Mme Richaud, Mme Ganthu, Mme Weill Dit Morey

Commission Culture, Loisirs, Manifestations, Vie Associative

Président : M. Texier Vice-Président : M. Langlois
Elus : M. Garcia, Mme Albert, Mme Sarrazin

Commission Bulletin Municipal et Site Internet

Président : M. Texier Vice-Président : Mme Olivier
Elus : Mme Albert, M. Arroyo-Bishop

Compétences extérieures à titre facultatif : Mme Weill Dit Morey, Mme Texier, M. Dhellemmes

Commission Electorale

Mme Roché,
2 membres issus de la liste électorale désignés par le Préfet et le Juge du Tribunal de Grande Instance

Commission CCID

Président : M. Texier
11 Membres (dont 6 suppléants) – Uniquement Personnes extérieures

Commission Gestion du Camping-Car Park

Président : M. Texier Vice-Président : M. Gallais
Elus : M. Langlois, M. Garcia, Mme Sarrazin

Vote du Conseil : TOUS POUR

Le secrétaire de séance

Jean-Gabriel LANGLOIS

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Taillebourg
Le Maire, Pierre TEXIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

FIN DU CONSEIL : 21h05